

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 09 juin, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du  
09/06/2022

Etaient présents : Voir liste jointe.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Groupement de commande pour travaux à LUZILLAT – Vers rue des écoles - Travaux d'eau potable et de voirie**

Délibération  
n° 2022-06-32

.....  
Monsieur le Président explique aux délégués que des travaux AEP doivent être réalisés à LUZILLAT (vers rue des écoles), en même temps que les travaux de voirie prévus par la commune de LUZILLAT.

Date de convocation :  
24/05/2022

Le projet de travaux AEP a été élaboré par GEOVAL (Maitre d'œuvre du SBL). Le montant des travaux s'élève à 14 000 € HT.

Nombre de membres  
en exercice : 87  
Nombre de membres  
présents : 40  
Nombre de suffrages  
exprimés : 47

Afin de faciliter l'exécution de ces travaux, il serait souhaitable de faire un groupement de commandes, entre la commune de Luzillat et le SIAEP de la Basse Limagne, chaque partie restant maître d'ouvrage de ses travaux.

Une convention relative à ce groupement de commandes sera établie entre les 2 parties, fixant les modalités du groupement.

VOTE :  
Pour : 47  
Contre : 0  
Abstention : 0

Une consultation commune pour les travaux AEP et les travaux de voirie sera lancée par la commune de Luzillat (coordonnateur du groupement de commandes).

Secrétaire de  
séance :  
Amalia QUINTON

Un délégué doit alors être désigné afin de représenter le syndicat à la CAO.

### DELIBERATION

**Le Comité, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

**DECIDE de :**

- Valider le projet relatif aux travaux AEP à réaliser à LUZILLAT, vers la rue des Ecoles,
- Donner son accord pour un groupement de commande,
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement, ainsi que les pièces relatives à la consultation,
- Désigner Mr DAUPHANT, comme délégué pour la CAO.



**FAIT & DELIBERE, les mêmes  
Jour, mois et an que ci-dessus.  
Le Président,  
René LEMERLE**